



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Charles Lemaître
LES MONTS D'AUNAY

Aunay Sur Odon, le 05/06/2023

Objet : Adhésion au prélèvement automatique demi-pension année scolaire 2023-2024

Mesdames, Messieurs,

Dossier suivi par

**La Gestionnaire
Valérie JAMES**

Rue de la Faucherie
AUNAY SUR ODON
14260
LES MONTS D'AUNAY

Téléphone
02.31.77.64.25

Mél.
ce.0141662f@ac-
normandie.fr

Si vous souhaitez adhérer au règlement par prélèvement automatique mensuel en ce qui concerne la demi-pension, pour l'année 2023-2024, je vous prie de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le remettre au service intendance, accompagné du mandat de prélèvement SEPA signé et d'un RIB avant le 30 septembre 2023, délai de rigueur.

Attention : Les familles dont les enfants seront boursiers ne pourront pas prétendre aux prélèvements automatiques.

Merci de compléter un mandat de prélèvement SEPA pour chaque enfant scolarisé dans l'établissement.

Le calendrier des prélèvements automatiques 2023-2024 sera publié sur le site du collège et sur PRONOTE fin septembre ou début octobre 2023.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Valérie James



Coupon réponse à remettre à l'intendance

Je soussigné, (NOM, PRENOM) _____

Responsable légal du ou des élève(s) : (NOM – PRENOM – CLASSE) :

Souhaite adhérer au prélèvement automatique d'octobre 2023 à juillet 2024 (vers le 15 ouvré de chaque mois).

A Aunay Sur Odon _____ le _____

Signature :